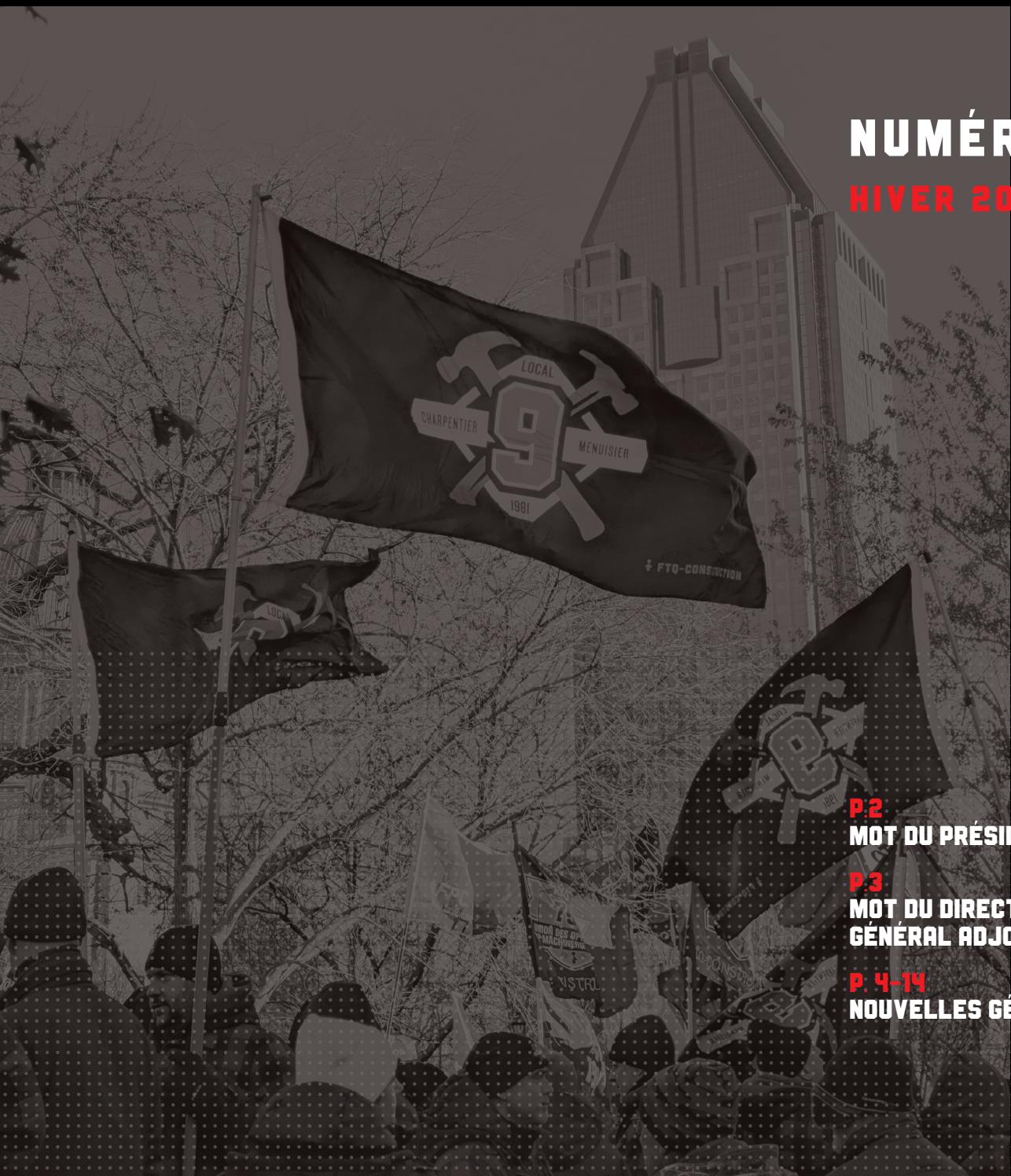




NUMÉRO 77

HIVER 2025



P.2
MOT DU PRÉSIDENT

P.3
**MOT DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ADJOINT**

P. 4-14
NOUVELLES GÉNÉRALES

ALEXANDRE RICARD

Président



Chères membres, chers membres,

Nous avons eu une année 2025 bien remplie. Elle a bien entendu été marquée par les négociations de nos conventions collectives dans les quatre secteurs. Nous avons réussi à régler dans les délais de la convention collective pour trois d'entre eux tandis que le résidentiel s'est conclu à la suite d'une grève. Depuis notre dernier journal, nous avons donc une entente de principe pour ce secteur, approuvée par nos membres, qui a donné 8% d'augmentation dès la signature ainsi que des bonifications aux frais de déplacement, chambre et pension ainsi que certaines indemnités. Les augmentations pour les autres années de la convention seront déterminées par une décision arbitrale.

Cette procédure implique de faire valoir notre point devant le conseil arbitral. Celui-ci est présidé par l'arbitre Rosaire S. Houde et composé de l'assesseur syndical Me Gaétan Lévesque ainsi que de l'assesseur patronal Me Serge Crochetière.

Ce conseil, après avoir entendu les deux parties, l'association patronale et l'Alliance syndicale, déterminera les augmentations de salaire à prévoir pour les prochaines années. Celles-ci doivent représenter un minimum de 18 % et un maximum de 24.35 % pour toute la période de la convention collective. Soyez sans crainte, elles seront mises en application aux mêmes dates que pour les autres secteurs.

L'objectif de l'Alliance syndicale est non seulement d'obtenir de bonnes augmentations pour nos membres, mais aussi de s'assurer de rattraper l'écart salarial qui persiste entre le résidentiel et l'institutionnel et commercial depuis des années. Face à cet écart historique, la première étape est de s'assurer qu'il ne s'accentue pas. La bataille devra ensuite se poursuivre, notamment avec l'annexe J de la convention collective, pour faire progresser la rémunération dans le secteur résidentiel et obtenir un véritable rattrapage. Cet écart remonte entre autres à la déréglementation du secteur résidentiel de 1993. Le conseil arbitral nous permet d'avoir l'opportunité de défendre nos arguments dans un cadre impartial et, on espère, de corriger cette injustice historique. Les audiences ont commencé et nous attendons une décision au début de l'année 2026.

Dans un autre ordre d'idée, je tiens à féliciter tous les nouveaux membres des conseils régionaux partout au Québec. Les élections avaient lieu au cours de l'automne. Merci de votre implication et au plaisir de vous croiser dans les événements à venir, incluant au congrès du Local 9, prévu en avril prochain.

Après une année aussi intense que la nôtre, marquée par une mobilisation historique, les négociations de conventions et les nombreuses attaques de la CAQ, on peut se dire collectivement qu'on a tous donné le meilleur de nous-mêmes. Vous avez tenu le fort avec courage, solidarité et détermination.

Les fêtes arrivent enfin, et ce repos est plus que mérité. Profitez-en pour décrocher un peu, passer du temps avec votre famille, partager de bons moments et simplement reprendre votre souffle.

Joyeux Noël et bonne année à toutes et à tous!

Alexandre Ricard

Directeur général adjoint

FRANÇOIS LONGTIN



Chères membres, chers membres,

Le 29 novembre dernier, plusieurs d'entre vous, accompagnés de vos familles, ont participé au grand rassemblement intersyndical pour dénoncer les projets du gouvernement tournant au désastre. Alors que le gouvernement accumule les fiascos, de SAAQclic à Northvolt entre autres, il choisit de détourner l'attention en s'en prenant à celles et ceux qui défendent les droits des travailleurs et travailleuses, plutôt que de s'attaquer aux véritables enjeux comme la pénurie de logements, l'état lamentable de nos écoles, de nos hôpitaux et j'en passe. Merci d'avoir été si nombreux dans la rue. Ensemble, nous avons lancé un message fort au gouvernement.

Dans cette continuité, si les enjeux de société et du travail vous interpellent et que vous aimeriez vous impliquer auprès de votre syndicat, c'est tout à fait possible. Il y a pleins d'opportunités, comme les assemblées régionales, les activités sociales, les comités de téléphone pour les appels aux membres ou bien agir comme délégué de chantier.

Rappelons-nous que l'année 2025 fut très chargée pour les travailleurs et travailleuses de la construction : projets de loi et lois du gouvernement, négociations, grève et malheureusement encore beaucoup trop d'accidents de travail et de décès. Ayons tous une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés en allant tout simplement travailler et qui ne sont jamais revenus à la maison.

Je tiens également à vous mentionner, que vous soyez nouvel apprenti ou compagnon, que vous pouvez suivre une multitude de formations syndicales, que ce soit sur la santé et sécurité, sur les procédures d'assemblée ou sur le rôle de délégué de chantier... La plupart de ces formations se donnent le jour en semaine et le Local 9 vous remboursera votre salaire perdu (s'il y lieu) ainsi que vos frais encourus.

Joyeux Noël et bonne année 2026 à tous et à toutes!

François Longtin

POST-GRÈVE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le 18 juin dernier, une entente de principe a finalement été conclue entre l'APCHQ et l'Alliance syndicale, après 3 semaines de grève dans le secteur résidentiel. Cette entente de principe a été présentée aux membres des associations syndicales et de l'association patronale pour approbation. L'entente a été acceptée et elle est entrée en vigueur le 27 juillet dernier.

Cette grève a été une des plus longues dans l'histoire de notre industrie. Malgré tout, vous avez été des centaines à vous présenter tous les jours aux lieux de rassemblement et sur les lignes de piquetage. Les charpentières-menuisères et les charpentiers-menuisiers du Local 9 étaient visibles, fiers et solidaires partout à travers le Québec. Nous vous remercions encore une fois de votre implication.

L'entente de principe prévoyait 8% d'augmentation salariale dès la signature. Toutefois, les hausses salariales pour les autres années de la convention seront déterminées par une décision arbitrale.

En vigueur au 27 juillet 2025 - Règle générale de jour

	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^È ANNÉE	3 ^È ANNÉE	COMPAGNON
RÉSIDENTIEL LÉGER	26.02 \$	30.36 \$	36.87 \$	43.37 \$
RÉSIDENTIEL LOURD	28.35 \$	33.08 \$	40.16 \$	47.25 \$

Augmentation des frais de chambre et pension

ANNÉE	TAUX D'AUGMENTATION	MONTANT
2024	-	140 \$
2025	25 %	175 \$
2026	5 %	184 \$
2027	5 %	193 \$
2028	4 %	200 \$

Augmentation des frais de déplacement - Résidentiel lourd seulement

ANNÉE	TAUX D'AUGMENTATION	MONTANT PAR KM
2024	-	0.50 \$
2025	28 %	0.64 \$
2026	5 %	0.67 \$
2027	4 %	0.70 \$
2028	4 %	0.73 \$



PLUS D'INFORMATIONS SUR LA DÉCISION ARBITRALE

L'entente de principe conclue dans le secteur résidentiel prévoit une augmentation de salaire de 8% pour la première année de la convention – en vigueur depuis le 27 juillet – puis des augmentations salariales à être déterminées par une décision arbitrale.

Cela implique que l'Alliance syndicale et l'APCHQ auront l'opportunité de faire valoir leurs arguments devant un arbitre au Tribunal administratif du Travail. Par la suite, l'arbitre donnera sa décision qui établira les augmentations salariales pour 2026, 2027 et 2028.

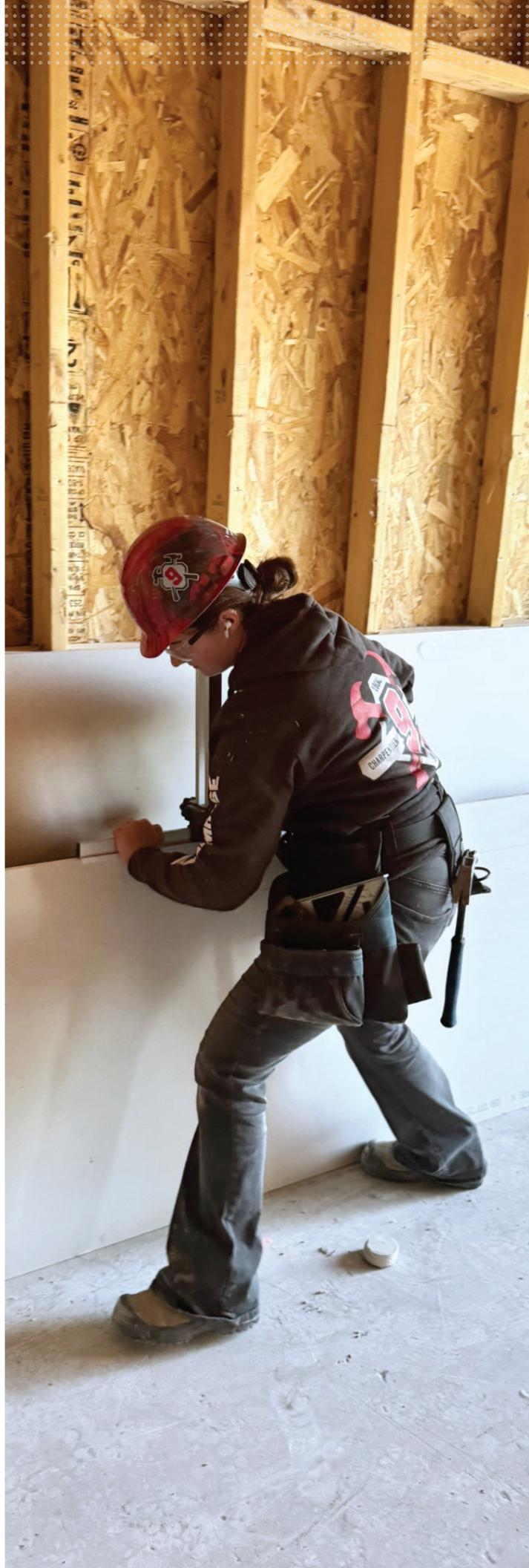
Toutefois, l'entente prévoit que le pourcentage d'augmentation doit être situé entre 18% et 24.35% pour la durée de la convention collective.

Les augmentations salariales négociées dans les autres secteurs totalisaient 22%. L'Alliance syndicale n'a pu obtenir ce même pourcentage directement à la table de négociations. Après l'ensemble des consultations, la priorité était de ne pas accroître l'écart entre le résidentiel et l'institutionnel et commercial. C'est pour cette raison qu'il a été proposé d'aller en débatte en arbitrage pour défendre ardemment ce principe qui tient à cœur à l'ensemble des charpentiers-menuisiers et des charpentières-menuisières. C'est ce qui a mené à cette entente.

Il était primordial de discuter réellement d'un rattrapage salarial face aux autres secteurs. Actuellement, un compagnon dans le ICI gagne **47.77\$** de l'heure, alors que le même compagnon dans le résidentiel léger gagne **43.37\$**. Cet écart date de la déréglementation du secteur résidentiel de 1993, alors que des milliers de travailleuses et travailleurs se sont retrouvés du jour au lendemain sans convention collective. C'est pourquoi la demande de l'Alliance était une augmentation de 24.35% sur quatre ans pour ce secteur.

De plus, l'Annexe J met en place un comité qui a pour objectif de discuter de l'attractivité dans le secteur résidentiel, incluant la question du rattrapage salarial.

Les audiences face au conseil arbitral ont commencé le 3 novembre dernier. Plusieurs autres dates ont été prévues et nous attendons une décision au début de l'année 2026, vers le mois de mars. Nous vous ferons connaître les résultats de ces démarches dès que possible.



UNIS POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX!

Le 29 novembre dernier, des milliers de travailleuses et de travailleurs se sont rassemblés à Montréal pour dire non aux attaques antisyndicales du gouvernement Legault.

Ce grand rassemblement intersyndical visait à dénoncer le projet de loi 3 de la CAQ, qui prétend vouloir moderniser le syndicalisme, mais cherche surtout à réduire au silence la voix des travailleuses et travailleurs.

La réalité c'est que le projet de loi, s'il est mis en place, va entraîner plus de lourdeur administrative et donc une hausse des coûts de gestion pour tous les syndicats.

Les plus petites associations auront du mal à assumer les nouveaux exercices comptables exigés, qui peuvent dépasser les 10 000 \$. À l'échelle de l'ensemble des syndicats du Québec, on parle d'une facture collective d'environ 25 millions pour réaliser tous les audits qui seraient imposés par la loi.

Par ailleurs, le ministre Jean Boulet admet lui-même que les dépenses des syndicats pour les activités qualifiées de « facultatives » ne

représentent qu'une portion minime des cotisations, soit entre 3.5 % et 4.5 %.

La tactique ici est claire: alors que le gouvernement enchaîne les fiascos, de SAAQclic à Northvolt, il préfère détourner l'attention en s'attaquant à celles et ceux qui défendent les droits des travailleurs et des travailleuses.

Pendant ce temps, la FTQ-Construction prend déjà sur elle le mandat de renforcer sa transparence et sa gouvernance avec des gestes concrets, comme vous pourrez lire à la page suivante.

Au Local 9, nos états financiers sont déjà vérifiés par une firme externe, puis présentés et votés à nos membres en assemblée et ce depuis longtemps.

De plus, des vérificateurs internes, élus par les membres, vérifient l'ensemble des dépenses de notre section locale.

Tous les membres du Local 9 présents lors de cette grande mobilisation à Montréal étaient alimentés par la force du combattant pour rappeler que la solidarité, elle, ne se légifère pas.



**29
NOV.
2025**



TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE RENFORCÉES À LA FTQ-CONSTRUCTION

Nous entendons vos préoccupations, on agit pour s'améliorer. Votre syndicat est fermement engagé à renforcer sa transparence et son efficacité. La FTQ-Construction a pris des mesures concrètes et proactives pour évaluer et améliorer ses pratiques internes.

Un diagnostic rigoureux et des actions immédiates

En décembre 2024, la FTQ-Construction a demandé à la firme indépendante Raymond Chabot Grant Thornton de faire un diagnostic complet de ses pratiques, en portant une attention particulière aux remboursements de dépenses.

Leurs recommandations, reçues en octobre dernier, ont mené à des changements concrets :

- ▶ Des politiques claires et solides : Élaboration et revue de la politique sur le remboursement de dépenses, du Code d'éthique et de la politique sur les dons et commandites.
Les dépenses seront vérifiées de A à Z et devront être approuvées conformément à la nouvelle politique de remboursement.
- ▶ Des rôles mieux définis : Les règles de l'organisation et le rôle du comité de gouvernance et d'éthique ont été ajustés pour rendre ses missions plus claires.

- ▶ Une meilleure organisation de l'information : Création d'une banque de données et de documents de référence pour retrouver facilement l'information et les décisions passées de l'organisation.

Et on ne s'arrête pas là! Voici ce qui s'en vient en 2026 :

- ▶ Élaboration du plan stratégique de la FTQ-Construction.
- ▶ Établissement d'un registre formel des conflits d'intérêts et formation du personnel.
- ▶ Formation de la direction et du comité exécutif aux meilleures pratiques de gouvernance.

Un travail nécessaire témoignant de la volonté d'amélioration de la FTQ-Construction de renforcer la transparence et l'imputabilité pour que vous continuiez d'avoir confiance en votre syndicat.



LA DÉMOCRATIE SYNDICALE

Ces derniers temps, on entend souvent que les membres n'ont pas leur mot à dire sur les actions et les décisions de leur syndicat. Bien au contraire! Le fait de se présenter aux assemblées de sa région vous permet d'exprimer vos préoccupations, vos idées et même votre mécontentement. Vous serez toujours entendus.

Un exemple de démocratie syndicale en action: les élections des conseils régionaux. Lors de ces assemblées spéciales qui ont eu lieu à travers le Québec entre octobre et décembre, vous avez voté pour élire vos confrères et consœurs qui vous représenteront au prochain congrès du Local 9 en avril 2026. Les travailleurs et travailleuses que vous avez choisis représenteront votre voix, vos idées et vos enjeux au congrès. Ils et elles auront un rôle décisif sur les éléments qui dicteront les actions futures de votre syndicat.

Les assemblées spéciales sont un outil parmi tant d'autres pour participer pleinement à la démocratie syndicale. Elles s'ajoutent aux assemblées régulières et aux différents comités. N'oubliez pas que vous pouvez rejoindre votre représentant en tout temps pour discuter d'une situation, obtenir de l'information ou faire valoir votre point de vue. Ensemble, toutes ces avenues vous permettent de vous exprimer, d'influencer les décisions et de faire vivre votre organisation syndicale au quotidien. Utilisez-les!

Évitez d'être rouillé(e).

Développez votre savoir-faire!

Fiers & Compétents

PROTÉGÉ CONTRE LA ROUILLE

Inscrivez-vous aux formations du programme.

FIERSETCOMPETENTS.COM



Assemblée spéciale à Montréal

POUR UNE MOBILITÉ INTERPROVINCIALE ÉQUITABLE ET RESPONSABLE

Le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi II2, qui vise à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces. La FTQ-Construction est ouverte à cette initiative.

Dans le contexte actuel, où le commerce avec les États-Unis est incertain, il est important que le Québec participe à l'ouverture des frontières commerciales entre les provinces afin de soutenir la croissance de l'économie canadienne et québécoise.

Nous soutenons une mobilité fluide des travailleurs, mais celle-ci doit s'accompagner de précautions. Le 7 octobre dernier, Alexandre Ricard, président du Local 9 et de la FTQ-Construction, et Philippe Lapointe, conseiller aux relations de travail à la FTQ-Construction, ont présenté ces enjeux à l'Assemblée nationale.

Un modèle à préserver

Notre industrie n'est pas comme les autres. La CCQ gère la formation, les certificats de compétence et les bassins de main-d'œuvre.

Ce système assure :

- ▶ une main-d'œuvre qualifiée et sécuritaire sur les chantiers;
- ▶ une répartition équitable du travail;
- ▶ des conditions stables pour bâtir une vraie carrière dans la construction.

Sachant que la moyenne d'heures travaillées actuelle des membres de la FTQ-Construction est d'environ 1000 heures seulement, ouvrir nos frontières sans encadrement clair risquerait de fragiliser cet équilibre déjà précaire : moins d'heures disponibles, plus d'instabilité et une compétition inutile entre travailleuses et travailleurs d'ici et d'ailleurs.

La main-d'œuvre des autres provinces ne devrait être utilisée qu'en cas de pénurie avérée et doit obligatoirement passer par la CCQ.

La moindre des choses : toucher son fonds de pension et ses avantages sociaux

Le PL II2 ne prévoit pour l'instant aucun mécanisme pour récupérer les sommes versées dans les fonds de pension des autres provinces. De plus, les travailleurs et travailleuses risquent de perdre leur assurabilité MÉDIC en travaillant hors province.

Des balises claires pour bien faire les choses

Nous voulons que la mobilité profite aux travailleurs et travailleuses du Québec, pas seulement aux autres provinces. Nous appuyons le principe du PL II2, à condition qu'il s'accompagne de mesures concrètes :

- ▶ Maintenir la CCQ comme autorité pour valider les compétences.
- ▶ Harmoniser les formations en santé et sécurité.
- ▶ Protéger les fonds de pension et avantages sociaux
- ▶ Garantir une vraie réciprocité interprovinciale.



Usine d'épuration d'eau à Sept-Îles

S'inspirer de ce qu'on a déjà bâti

Le Québec a déjà conclu des ententes solides avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. Ces accords fonctionnent parce qu'ils ont été bâtis dans le dialogue, le respect et la transparence. Continuons dans cette voie.

La mobilité interprovinciale doit être un levier, pas une menace. Ensemble, assurons-nous qu'elle profite à toutes et à tous.



Membres de la FTQ Construction, local 9

Profitez de rabais exclusifs

C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant l'assurance auto et habitation
- prise en charge du paiement des primes en cas d'invalidité totale*



Demandez une soumission
beneva.ca/ftq-local9
1 844 480-1996

Mentionnez votre numéro de groupe : 183



beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS

Les gens
qui protègent
des gens

1. Certaines conditions, limitations ou exclusions peuvent s'appliquer. Cette garantie de prise en charge des primes vous est offerte par Beneva inc. et administrée par Société d'assurance Beneva inc. [Les assurances de dommages sont souscrites par Beneva inc. et administrées par la Société d'assurance Beneva inc. Les assurances de personnes sont souscrites par tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent.] © Beneva inc. 2023. Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

25 ans

DE FIDÉLITÉ



Voici quelques photos de remises de montres soulignant 25 ans d'engagement au sein de la Fraternité.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE!



Alan Kenny
Laval



Denis Dubé
Centre du Québec



Gaétan Cayer
Québec



Jean Gaillardetz
Mauricie



Nicolas Caron
Mauricie



Sébastien Dubé-Lebrasseur
Montréal



Serge Beaulieu
Montréal



Alain Roy
Québec

**Vos avantages vous attendent.
Découvrez votre nouvelle
adhésion à Perkopolis!**



Votre syndicat s'est associé à Perkopolis pour vous proposer des offres exclusives sur tout, des achats aux billets en passant par les voyages.

Votre compte Perkopolis vous permet d'accéder très facilement aux meilleurs avantages sur les marques que vous aimez. Inscrivez-vous dès maintenant et parcourez en toute simplicité plus de 5 000 avantages sur notre plateforme gratuite.



Comment s'inscrire

- Rendez-vous sur perkopolis.com ou scannez le code QR.
- Entrez l'adresse e-mail de votre choix. Recherchez un e-mail de notre part contenant un lien pour terminer votre inscription.
- Entrez votre code d'identification de membre lorsque cela vous est demandé. Votre code d'identification de membre est « L9 » + numéro de référence.



DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Le 23 novembre, nous avons célébré la 25^e édition du traditionnel dépouillement d'arbre de Noël du Local 9 à Montréal. Une fois de plus, les sourires et les yeux brillants de vos petits continuent de rendre cette activité précieuse chaque année.

Plus de 175 enfants ont passé une journée mémorable en jouant dans les jeux gonflables, avec de maquillages rigolos et dans les ateliers de bricolage où leur créativité a brillé. Pour couronner le tout, chacun est reparti avec un cadeau du père Noël!

Nous espérons que vos propres célébrations du temps des Fêtes seront remplies de moments magiques.

*Bonne et heureuse
année 2026!*



ACTIVITÉS À VENIR

GLISSADES ST-JEAN-DE-MATHA

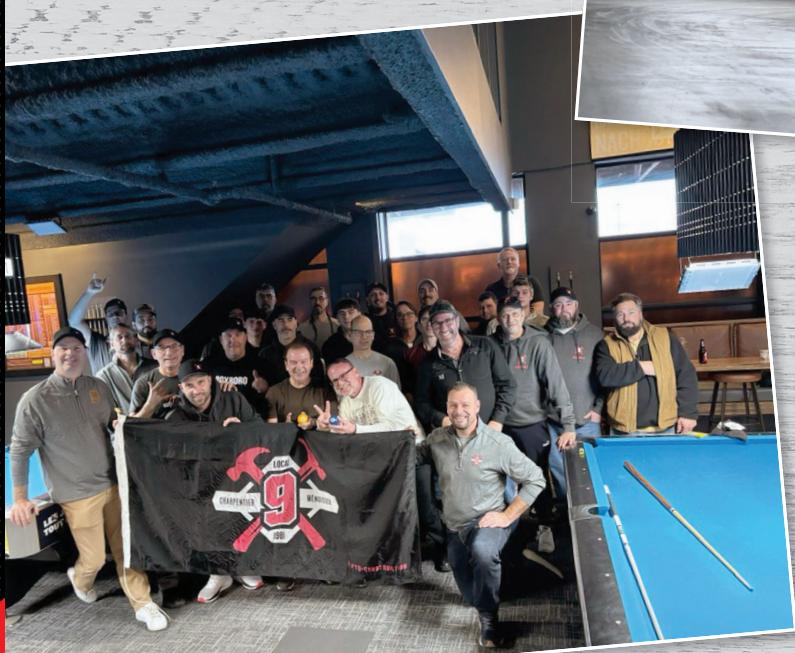
Le 17 janvier 2026 dès 9h

25\$ par personne, dîner compris.
(Un hamburger, une frite et un breuvage)

2650 Rte Louis-Cyr,
Saint-Jean-de-Matha



RÉSERVE
TES PLACES



Au Local 9,
on s'amuse
en masse!



Des activités sont organisées par les comités de loisirs partout au Québec. Pour connaître la prochaine activité dans votre région, contactez votre représentant ou consultez la page **Quoi de 9** de notre site Web.

NOS BUREAUX

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL

9100, Métropolitain Est,

Anjou, Qc, H1K 4L2

T : (514) 374-5871

F : (514) 374-8800

Sans frais : 1800 465-9791

DIRECTION :

Alexandre Ricard, président
François Longtin, directeur général adjoint
Frédéric Cambrini, directeur adjoint
Nicolas Trudel, directeur adjoint

REPRÉSENTANTS : Cédéric Déraspe,
Carl Gilbert, Maxime Macocco, David Ménard,
Louis-Xavier Moreau, Christian Pilon,
Martin St-Pierre, Guillaume Trudeau,
Patrick Zajac, Amar Zuga

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ :
Kim Bellemare

GESTIONNAIRE DES SERVICES

ADMINISTRATIFS : Marianne Côté

AGENTE À LA COMPTABILITÉ : Jessika Gingras

ADJOINTES ADMINISTRATIVES :

Julie Amyot et Aida Hajjar

AGENT DE RÉFÉRENCE : Bruce Carpentier

SECRÉTAIRE : Anne Marie Trujillo

AGENTE À LA GESTION DES MEMBRES :

Liana Mercurio

AVOCATS : Mark-André Archambault et
Richard-Alexandre Laniel

TECHNICIEN JURIDIQUE :

Mathieu Richard

SECRÉTAIRE JURIDIQUE : Grace Medina

CONSEILLERE EN RELATIONS DE TRAVAIL :

Sophie Pronier

CONSEILLER AUX COMMUNICATIONS :

Hugo Desmarais

LAURENTIDES

330, rue Parent, 2^e étage,

St-Jérôme, Qc, J7Z 2A2

T : (450) 436-8808

REPRÉSENTANT : Yannick Pelletier

SECRÉTAIRE : Céline Côté

SAGUENAY / LAC-ST-JEAN

2679, boul. du Royaume, bureau 230,

Jonquière, Qc, G7S 5T1

T : (418) 699-5061

REPRÉSENTANT : Sabin Lapointe

SECRÉTAIRE : Annie Desforges

SAINT-GEORGES DE BEAUCE

(mardi pm ou sur rendez-vous)

11215, 1^{re} Avenue,

Saint-Georges de Beauce, Qc, G5Y 1S4

T : (418) 628-9299

REPRÉSENTANT : David Gachon

SOREL-TRACY (sur rendez-vous seulement)

71, rue de Ramezay, Local 308A

Sorel-Tracy, Qc J3P 3Z1

T : (514) 374-5871

REPRÉSENTANT : Christian Pilon

TERREBONNE

(sur rendez-vous seulement)

3455, boul. De la Pinrière, bureau 203,

Terrebonne, Qc, J6X 0A1

T : (514) 374-5871

REPRÉSENTANTS : Kevin Noel et

François Grenier

QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins, bureau 265,

Québec, Qc, G2J 1N3

T : (418) 628-8299

REPRÉSENTANTS : Christian Lacroix,

Guillaume Gaudreault-Jean, Luc Martineau,

David Gachon, Sébastien Pelletier

SECRÉTAIRE : Alkina Aubin-Fournier, en

remplacement de Vanessa Jean

THETFORD MINES

(sur rendez-vous seulement)

733, boul. Frontenac Ouest, bureau 10

Thetford Mines, Qc, G6G 7X9

T : (819) 850-5315

REPRÉSENTANT : Alexandre Vinette

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2400,
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 2P7

T : (819) 762-4515

REPRÉSENTANT : Martin Bluteau

SECRÉTAIRE : Kariane Lamontagne

BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE

2, rue St-Germain Est, bureau 609,
Rimouski, Qc, G5L 8T7

T : (418) 723-2717

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

SECRÉTAIRE : Judith Roy

BROSSARD (sur rendez-vous seulement)

4805, boul. Lapinière, bureau 6200,
Brossard, Qc, J4Z 0G2

T : (514) 374-5871

REPRÉSENTANT : Cédéric Déraspe

CENTRE-DU-QUÉBEC

2940, boul. Lemire, bureau 106,
Drummondville, Qc, J2B 7J6

T : (819) 850-5315

REPRÉSENTANT : Alexandre Vinette

SECRÉTAIRE : Lise Pépin

LE SYNDICAT DES CHARPENTIERS-MENUISIERS ET DES CHARPENTIÈRES-MENUISIÈRES LE PLUS INFLUENT AU QUÉBEC.

LA FRATERNITÉ EST LE JOURNAL

publié par la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers.

L'information recueillie dans ce numéro traite des activités depuis le numéro de juin 2025 et est à jour au 1^{er} décembre 2025.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

L'équipe de direction, Marianne Côté et les représentants de la Fraternité.

COORDONNATEUR DU JOURNAL

Hugo Desmarais

COMMANDITES

Merci à nos commanditaires : Beneva, Fiers et compétents, Perkopolis

PRÉPARATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Atelier québécois Offset (1998) inc. 450.661.2711

Upperkut 514.593.6363

Tirage : 30 000

Dépôt Légal Bibliothèque Nationale du Québec.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.



T 800 465-9791 F 514 374-8800

9100, MÉTROPOLITAIN EST., ANJOU, QC, H1K 4L2

WWW.LOCAL9.QUEBEC

